

DIRECTIVES POUR L'ANALYSE DES MANUSCRITS
ET LA RÉDACTION DES NOTICES DU
CATALOGUE DES MANUSCRITS NOTÉS
DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE FRANCE

(CMN)

(version 1.1 – novembre 2010)

Remarques générales

Les notices préparées par le(s) rédacteur(s) du volume seront soumises au Directeur de la collection qui veillera à leur conformité aux principes scientifiques et aux usages éditoriaux de la collection. Le Directeur de la collection préparera la copie destinée à l'Éditeur.

Il est recommandé aux rédacteurs de soumettre leurs notices au Directeur de la collection au fur et à mesure de l'avancement du travail.

Le manuscrit définitif sera soumis sous forme électronique (traitement de texte de type Word / Windows) et accompagné d'une copie papier.

Le rédacteur imposera les éléments de style (capitales, petites capitales, italiques) et de corps (c. 14, 12, 11 et 10).

Le catalogue ne comprend que des éléments de texte : pas d'exemples ni de textes musicaux, pas d'illustration. Pour les caractères non latins, il est recommandé d'utiliser une police unicode ou 'true type'. Le Directeur de la collection soumettra cette police au responsable d'édition de la Maison Brepols.

Ce catalogue est un catalogue des manuscrits notés. Des manuscrits sans notation présentant un intérêt pour l'histoire du chant liturgique pourront être signalés, mais ne feront en aucun cas l'objet d'une notice dans le corps principal du catalogue. Un signalement sommaire de ces manuscrits pourra être donné dans une annexe, sur avis du Comité scientifique.

I. SIGNALLEMENT GENERAL

Cote du manuscrit (c. 14)

^a Titre (c. 14)

^b Titre secondaire (c. 14)

Lorsqu'il s'agit d'un livre entièrement ou partiellement noté :

^a titre générique (missel, graduel, bréviaire, antiphonaire, psautier, psautier et hymnaire, processional, sacramentaire, pontifical, rituel...) avec mention d'usage (ordre, lieu... etc.).

Lorsqu'il s'agit d'un recueil qui comporte des unités notées (offices propres, etc.) ou des additions sur le texte principal ou dans les marges, et/ou des éléments étrangers au corps du volume (fragments en contre-plat ou en page de garde) :

^a auteur(s) ou matière(s) ou, le cas échéant, une description sommaire du contenu ;

^b un titre générique précédé de la mention « fragment » (p. ex. « fragment(s) d'un bréviaire, - d'un antiphonaire, - d'un graduel..., etc.) et suivi, entre parenthèses, d'une indication de date, si celle-ci diffère sensiblement de la datation du corps principal du volume.

^a Origine et provenance. ^b Date (c. 12)

^c Nombre de f. ou de p. ^d Nature du support. ^e Dimensions (c. 12)

a. on distinguera, et dans cet ordre, le lieu de production (origine) du manuscrit (ou, le cas échéant, des unités d'un volume composite) de sa provenance (lieu d'usage). Les lieux de conservation ultérieurs (notamment les possesseurs modernes) sont mentionnés dans la zone de description codicologique.

b. cette indication se rapporte toujours à l'unité (ou aux unités) principale(s) du manuscrit. La datation des fragments ou des additions notées est indiquée plus haut – en zone de titre (cf. titre secondaire) – à la mention du fragment.

- c. chiffres romains (i-...) pour les feuillets de garde ou liminaires non foliotés.
- d. parchemin ou papier (avec indications de f. lorsqu'il s'agit d'un manuscrit composite possédant les deux types de support).
- e. en millimètres et au format de la page du volume (et non d'éventuels fragments). Hauteur × largeur (le format de la justification, du cadre de réglure ou de la surface écrite est donné dans la zone de description codicologique).

II. DESCRIPTION CODICOLOGIQUE (c. 10)

Chaque unité de description s'accompagne d'un retour à la ligne.

Pour l'analyse et le vocabulaire des éléments des zones 1 et 3, voir en particulier : Denis Muzerelle, *Vocabulaire codicologique. Répertoire méthodique des termes français relatifs aux manuscrits avec leurs équivalents en anglais, italien, espagnol* (<http://vocabulaire.irht.cnrs.fr/vocab.htm>).

Sauf exception, les références bibliographiques dans cette unité de description utilisent les sigles ou renvoient à l'item bibliographique de la bibliographie générale du manuscrit.

N. B. En présence de recueils ou volumes composites, chaque unité codicologique fera l'objet d'une description propre (zones 2-4). Chaque unité sera clairement distinguée par un chiffre romain que l'on retrouvera dans la description du contenu.

1. Description sommaire de la reliure.

Nature des ais ; type de couverture ; boulons, cornières, fermoirs... Datation si possible.

2. Structure du volume.

Cet élément de description sera produit en priorité pour les manuscrits entièrement notés ou pour les unités notées au sein d'un contexte plus large. La description de la structure des cahiers doit veiller à informer le lecteur sur d'éventuelles irrégularités susceptibles d'éclaircir la structure du contenu du manuscrit. Lorsque la composition d'un cahier ne peut être clairement identifiée (dans le cas, en particulier, de cahiers factices) il suffira d'indiquer le premier et le dernier feuillet du cahier sans autre précision.

- en chiffres arabes : le nombre de cahiers consécutifs de même structure ;

- en chiffres romains : la structure du cahier (quaternion = IV, quinion = V, etc.).

- on accolera au chiffre le numéro (en exposant) du dernier feuillet du cahier ou du groupe de cahiers

exemple :

III⁶, 8 IV⁷⁰, IV-1⁷⁷, III+1⁸⁴...

On signalera la présence éventuelle de numéros de cahiers ou de réclames.

3. ^aJustification, ^bdisposition et ^cdécoration du texte.

a. justification ou surface écrite, en l'absence de réglure (hauteur × largeur, en mm).

b. à longues lignes, ou sur colonnes (dimensions) ; nombre de lignes.

c. description sommaire de la décoration (initiales filigranées, etc.). Signalement des initiales historiées ; description plus précise si l'analyse du décor contribue à l'identification ou à l'histoire des éléments liturgiques et/ou musicaux. On consultera, dans un premier temps, les indications des pages *Enluminures* ou *Liber floridus*

<http://www.enluminures.culture.fr/documentation/enlumine/fr/>

<http://liberfloridus.cines.fr/>

4. Description de la notation musicale.

Bien qu'il s'agisse d'un catalogue des manuscrits notés, la description de la notation restera sommaire. Les notices ne donneront lieu, en aucun cas, à une étude développée des notations musicales, notamment des notations neumatiques. On utilisera avec profit la nomenclature des notations neumatiques de *Corbin, Die Neumen* (mais « messine » et non « lotharingienne » ou « lorraine »). On signalera la présence éventuelle de lettres significatives, d'épisèmes ou de notation alphabétique.

Pour le signalement des lettres de la passion on se reportera utilement à Michel Huglo, « L'absence de lettres significatives notkériennes dans l'école de Metz au IX^e siècle », in : *L'Art du chantre carolingien*, sous la direction de Christian-Jacques Demollière (Metz, 2004), p. 67-79 (en part. p. 69-71).

Notation sur lignes : on indiquera la présence de couleurs, de lettres-clefs (D, F, a, c, etc.), de guidon ; nombre de lignes ; dimension des portées et nombre de portées par page ou par colonne.

Notations carrées (carrés liés, petits carrés, ou notation carrée proprement dite) : en l'absence d'une typologie de ces notations, on pourra cependant noter d'éventuelles influences des notations neumatiques française, messine, provençale, aquitaine ou autre. Présence éventuelle de signes de notation mesurée.

Pour les notations mesurées on précisera : - de l'Ars antiqua, - modale "explicitée" (franconienne, etc.), - de l'Ars nova, - française noire ou - évidée (ou blanche) du xv^e s.

Orientation bibliographique : Heinrich Bessler, Peter Gülke, *Schriftbild der mehrstimmigen Musik* (Leipzig, 1973 ; *Musikgeschichte in Bildern*, III,5).- Bruno Stäblein, *Schriftbild der einstimmigen Musik* (Leipzig, 1975 ; *Musikgeschichte in Bildern*, III,4).- Solange Corbin, *Die Neumen* (Köln, 1977 ; *Palaeographie der Musik*, 1,3).- Nancy Phillips, « Notationen und Notationslehren von Boethius bis zum 12. Jahrhundert », in : *Die Lehre vom einstimmigen liturgischen Gesang* (Darmstadt, 2000 ; *Geschichte der Musiktheorie*, herausgegeben von Thomas Ertelt und Frieder Zaminer, vol. 4), p. 293-628.- M.-N. Colette, M. Popin, Ph. Vendrix, *Histoire de la notation du Moyen Âge à la Renaissance* (Paris-CESR, 2003).

5. Éléments relatifs à l'histoire du manuscrit.

Ancienne(s) cote(s). Éléments contribuant à la datation du manuscrit et à sa localisation ou sa provenance : colophons, marques de copistes et de commanditaires, noms de possesseurs, armoiries, devises, institutions et lieux de conservation... ; éléments liturgiques (sanctoral), etc... Traces d'usage (indications sommaires signalant éventuellement la présence de notations musicales modernes dans les marges ; remaniements, etc.). Présentation ou discussion des datations proposées dans les études consacrées au manuscrit.

Ces éléments seront présentés, si possible, dans un ordre chronologique susceptible d'éclairer l'histoire du manuscrit.

6. Typologie et contenu du livre.

Cette rubrique précisera, le cas échéant et sommairement, la structure et le contenu de livres liturgiques composites ou atypiques.

III. DESCRIPTION DU CONTENU (c. 11)

1. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES POUR LA PRÉSENTATION DE LA DESCRIPTION DU CONTENU EN FONCTION DES TYPES DE DOCUMENTS

1.1 Fragment(s) (contre-plats et gardes), addition(s), etc.

Par « fragment » ou « addition » on entendra ici tout texte étranger au corps principal du volume et rapporté accidentellement à ce dernier (contre-plat, garde, marge, etc.). La description des fragments en contre-plat ou en garde se présente en principe entre la description codicologique et la description analytique du contenu. Elle est éditée en c. 10 et présentée entre deux filets. Les additions sont analysées au fil de la description analytique du contenu, mais clairement identifiées comme telles et datées, si possible.

Si le corps principal du manuscrit ne fait pas l'objet d'une description de contenu, le signalement des fragments et des additions viendra à la suite de la description codicologique, après un alinéa simple.

La présentation du fragment sera précédée, dans tous les cas, d'une description codicologique sommaire : dimensions, disposition du fragment sur son support (dans le cas notamment des *bifolia*), écriture et décoration, notation musicale, etc. ; origine ou provenance).

Un titre-vedette donnera une indication sommaire du contenu du fragment.

La description du fragment est rédigée de telle sorte que le contexte soit immédiatement présent au lecteur. Les parties perdues, l'incipit en particulier, sont restituées entre parenthèses.

exemples :

- fragment de l'antienne « Tantam namque... » commençant à « Deus beato » :

(ant. Tantam namque gratiam omnipotens) /Deus beato Silvestro contulit... (CAO 5106)

- fragment de l'antienne « Te gloriosus apostolorum... » (CAO 5118) dont le texte est perdu après « laudat exercitus »

ant. Te gloriosus apostolorum chorus... laudat exercitus/ (CAO 5118)

Ce mode de présentation des fragments sera également utilisé pour le signalement, dans les descriptions de manuscrits homogènes, de textes fragmentaires résultant d'une lacune matérielle (feuillet arraché, coupé, etc.)

1.2. Manuscrit homogène

On distinguera les grandes articulations du volume : calendrier ; temporal et sanctoral des livres de l'office ou de la messe ; kyriale ; prosaire-séquentiaire ; psautier, hymnaire, etc. Pour les pontificaux, on ne reproduira que la rubrique ou le titre de l'*ordo* qui contient les pièces notées (voir ci-dessous).

1.3. Manuscrit composite

Dans le cas de manuscrits composites formés d'unités d'origine ou de provenance diverses, chaque unité sera précédée d'un chiffre romain qui pourra, le cas échéant, être rappelé dans la description codicologique. Ne feront l'objet d'une description exhaustive que les parties partiellement ou intégralement notées. Les autres parties feront toutefois l'objet d'un signalement plus sommaire ou d'une simple mention.

1.4. Recueil ou collection de fragments

Chaque fragment est traité comme une unité singulière comportant à la fois une description codicologique et une description du contenu.

Remarques

Les unités de description du contenu du manuscrit pourront être complétées, le cas échéant, par de brèves observations critiques ou historiques.

f. 00r(v) pour les offices et les pièces ;

f. 00r(v)-00r(v) pour des sections plus longues et, d'une manière générale, dans les titres intermédiaires ;

l'emploi de « etc. » est à proscrire, à moins que les éléments sous-entendus s'ordonnent selon un canon universellement répandu.

2. RECOMMANDATIONS POUR LA DESCRIPTION DU CONTENU EN FONCTION DES TYPES DE LIVRES OU DE REPERTOIRE

2. 1. Répertoires et livres de la messe (missel, graduel)

La description fera apparaître clairement les grandes articulations du livre : temporal, sanctoral (propre, commun), kyriale, prosaire-séquentiaire, éventuelles additions. Dans les missels, les parties sans notations musicales (canon de la messe, secrètes, postcommunions, bénédictions, formulaires de messes pour diverses occasions, etc.) seront signalées par une simple mention. Au sein du temporal on marquera les principaux temps liturgiques (Avent, Nativité – Épiphanie, dimanches de Septuagésime, Sexagésime, Quinquagésime – Premier dimanche de Carême, dimanche des Rameaux – Pâques, Semaine de Pâques, Pentecôte, Dimanches après la Pentecôte). Pour le sanctoral on relèvera toutes les fêtes comportant au moins une pièce notée.

2.1.1. Les chants du propre de la messe

L'*ordo* liturgique apparaîtra au lecteur comme le fil conducteur de la description. Seront relevés :

toutes les pièces inconnues de l'AMS, en particulier les propres de composition récente ;

les Alléluias des dimanches après la Pentecôte ;

les antiennes de procession ;

les hymnes et cantiques bibliques notés ;

les préfaces (lorsqu'elles sont notées, avec un simple relevé des rubriques ; les préfaces ne seront pas identifiées individuellement par leur texte) ;

les séquences ;

les tropes ;

le(s) formulaire(s) de l'office des Défunts (dépouillement intégral) ;

Les entrées du temporal ou du sanctoral seront rédigées soit d'après la nomenclature des circonstances liturgiques (voir [autorités](#)), soit par une rubrique recueillie sur le manuscrit et reproduite en italiques.

Mode de signalement

- Introit : **Intr.** + incipit de l'antienne (le verset psalmique est omis)

- Graduel : **Gr.** + incipit du répons

- Alléluia : **All. V/** + suivi de l'incipit du verset.

- Offertoire : **Off.** + incipit de l'antienne et des versets lorsqu'il y a lieu.

- Communion : **Comm.** + incipit de l'antienne

- Les séquences et les proses sont signalées par l'incipit complété par une référence aux AH (à l'exclusion de toute autre référence) ou, à défaut, au *Repertorium hymnologicum* d'U. Chevalier. La référence à l'édition du texte est complétée par une référence à un témoin de la mélodie : généralement MMA XIII, secondairement Crocker,

Schubiger, ou encore aux prosaires de la Saint-Chapelle (*Monumenta musicae sacrae* I) d'Aix-la-Chapelle (*ibid.* II) ou de Dublin (*ibid.* III).

- Trope : incipit du texte de base ;
chants de l'ordinaire : + incipit du trope
chants du propre, leçons, etc. : + incipits des divers éléments de trope.

Mode de référencement

Tous les chants, à l'exception des Alleluias, sont référencés au Graduel Triplex, le cas échéant au Graduel Romain (éd. 1961) ou au *Liber usualis*.

Les Alleluias sont référencés en priorité au numéro du catalogue thématique de K. Schlager (ThK 00 – et non au(x) témoin(s) édité(s) dans les MMMA VII) ; les compositions plus récentes sont référencées aux MMMA VIII.

Éléments de trope : AH, CT, *Rönnau*, *Tropen* ou littérature spécialisée.

2.1.2. Les chants de l'ordinaire de la messe

Dans les premiers volumes de ce Catalogue (1/I-II et 2), les chants de l'ordinaire ont fait l'objet d'un signalement sommaire sans référence aux catalogues usuels.

Nous recommandons désormais pour chaque pièce un renvoi aux répertoires de référence : M. Landwehr-Melnicki (Kyrie), D. Bosse (Gloria), P. J. Thannabaur (Sanctus) ; M. Schildbach (Agnus) ; T. Miazga (Credo) ; la référence sera complétée, le cas échéant, par un renvoi au GT ou au *Liber usualis*.

2.2. Tropaires, tropaires-prosaires

(*Protocole en cours d'élaboration*)

2.3. Répertoires et livres de l'office (antiphonaire, hymnaire, bréviaire, diurnal)

La description fera apparaître clairement les grandes articulations du livre (cf. ci-dessus 1.0) : temporel, sanctoral (distinguer propre et commun), office de la Dédicace, office des Défunts, tons du *Gloria patri*, du *Venite*, tonaire...

Les hymnes font l'objet d'un signalement exhaustif dès lors qu'elles sont consignées avec leur mélodies. (Les incipit notés ne sont signalés que s'ils présentent un intérêt significatif pour l'étude du répertoire du manuscrit.). Chaque item sera référencé aux AH pour le texte (AH 00, n° 00), et – pour les manuscrits sur lignes – à un numéro des MMMA I pour la mélodie (StM 000), sans distinction des différentes versions publiées dans les MMMA I. En cas d'attribution incertaine, le numéro sera précédé de la mention « cf. ».

Les mélodies inconnues des MMMA I seront, si possible, transcrites (volpiano c. 16). Ces transcriptions ne seront pas éditées mais alimenteront la base de données CMN des mélodies de l'hymnaire.- Lorsqu'une mélodie inconnue par ailleurs est utilisée à plusieurs reprises dans un même volume, on renverra systématiquement à la première occurrence.

On prendra soin de signaler, le cas échéant :

- que la mélodie est notée à toutes les strophes ;
- la présence de mélodies différentes selon les strophes.

Pour signaler les items liturgiques de l'hymnaire, on reproduira de préférence les indications des rubriques du manuscrit (en italiques). A défaut d'une mention du manuscrit, les items identifiés par l'auteur sont signalés entre <>.

Les prosules de répons sont systématiquement relevées et référencées (*Hofmann-Brand*, *Tropen*).

Mode de signalement

Les items du calendrier liturgique sont séparés par un point suivi d'un tiret (-).

Les entrées du temporel ou du sanctoral seront rédigées soit d'après la nomenclature des circonstances liturgiques (voir [autorités](#)), soit par une rubrique recueillie sur le manuscrit et reproduite en italiques.

Les chants qui font l'objet d'un signalement sont mis entre parenthèses, à la suite de la vedette liturgique :

ex.

131v Nicolai (135r R/ Ex eius tumba... *Prosa*. Sospitati dedit egros olei perfusio. Nicolaus naufragantum... *Hofmann-Brandt*, *Tropen*, n° 639 ; 135v H. Exultet aula celica... AH 51, n° 184) ; 136r H. Pange lingua Nicolay presulis... AH 52, n° 307 ; StM 56).-

Les listes des chants des offices intégralement décrits seront présentés en c. 10, + alinéa et retrait.

Mode de référencement

CAO 0000 pour les antiennes et répons du "vieux fonds" (mention CAO seulement à la première occurrence au sein d'une même notice)

AH 00, n° 00	pour les offices entiers ou les chants isolés de composition nouvelle ; pour les hymnes.
@ Cantus 000000	pour les chants inconnus par ailleurs (mention @ Cantus seulement à la première occurrence au sein d'une même notice)
nnnn, nnnn	le cas échéant, une référence bibliographique à une édition moderne.
Walther n°	H. Walter, <i>Initia carminum...</i>
Chev. n° 0000	(<i>Repertorium hymnologicum</i>)

2.3.1. Temporal

On relèvera les grandes articulations : Avent, fête du cycle de Noël (Nativité, saint Étienne, saints Innocents, Épiphanie), Septuagésime, Quinquagésime, Quadragésime, Dimanches de Carême, Dimanche des Rameaux, Pâques, principales articulations de l'office ferial et des dimanches après la Pentecôte.

Les antiennes de procession et les antiennes du Mandatum font l'objet d'un relevé exhaustif. On signalera également toutes les occurrences de pièces rares ou atypiques : p. ex. notation intégrale des Alleluias multiples de la Septuagésime, *preces*, etc.

2.3.2. Sanctoral

On relèvera tous les items de l'antiphonaire (à l'exception des offices signalés par de simples mentions en rubriques) ; en revanche, pour le bréviaire, on ne signalera que les offices possédant des chants notés. Les rubriques liturgiques des bréviaires de chœur mériteront un examen plus attentif.

Pour les offices dont les chants sont issus du "vieux fonds", on sera attentif à la présence éventuelle d'antiennes ou de répons étrangers à ce corpus.

Les offices propres identifiés par ailleurs seront simplement référencés à une édition (AH ou études monographiques) ou, le cas échéant, aux dépouillements de la base *Cantus*.

On dressera en revanche un incipitaire complet des chants des offices inédits, en particulier des offices versifiés. Lorsqu'un tel office apparaît dans la même collection de manuscrits ou dans le même volume du catalogue, un renvoi à un dépouillement donné suffira. On signalera le cas échéant, les points de divergences entre les formulaires.

2.4. Psautier

La description fera clairement apparaître l'articulation liturgique du psautier (groupement des psaumes selon les jours et les heures de l'office ferial). Les antiennes seront relevées dès lors qu'elles sont notées intégralement. On relèvera également, le cas échéant, les antiennes de laudes.

Les antiennes seront référencées au f. ou à la p. où elles sont notées intégralement. Elles seront signalées non par l'incipit, mais simplement par leur n° CAO.

2.5. Processionnal

Le processionnal fait l'objet d'un dépouillement exhaustif. Toutes les pièces intégralement notées seront relevées (antiennes, répons, *preces*, litanies, etc.). La description fera apparaître clairement les circonstances liturgiques d'après les rubriques du manuscrit (reproduites en italiques). Seront également relevées les rubriques qui présentent un caractère original, notamment lorsqu'elles précisent des usages locaux.

Les chants sont référencés à l'AMS, au CAO ou, à défaut, à des processionnaux modernes ou aux corpus de référence (cf. RISM B XIV/2, p. 583 et B XIV/1, p. 73*-75*).

2.6. Pontifical, sacramentaire, rituel

Relevé exhaustif de tous les chants notés. On prendra soin à préciser le contexte dans lequel ces chants apparaissent (titre de l'ordo ; rubrique, etc.).

2.7. Recueils de polyphonie

Le protocole de description de ces manuscrits déjà bien décrits par ailleurs, sera établi, au cas par cas, en concertation avec le Directeur de la Collection.

IV. BIBLIOGRAPHIE

La bibliographie des études relatives aux aspects musicaux ou liturgiques du manuscrit décrit sera aussi exhaustive que possible. Elle sera néanmoins sélective pour les manuscrits abondamment

étudiés. On ne retiendra, dans ce cas, que les études qui ont contribué de manière décisive à l'histoire du manuscrit, à l'étude du répertoire ou de la notation. On signalera par ailleurs :

- les principales études apportant des éléments significatifs pour l'histoire du manuscrit (copistes, décoration, possesseurs...)
- les éditions intégrales ou partielles et les reproductions en fac-similé (adresse électronique pour les reproductions en ligne).
- les catalogues d'exposition (en identifiant, si possible, l'auteur de la notice).

Pour les manuscrits présentant des additions ou des fragments musicaux, on signalera avant tout les études qui apportent une documentation ou des éléments significatifs à l'histoire du manuscrit dans son ensemble.

La référence au catalogue usuel vient en tête de la rubrique bibliographique.

Les références bibliographiques, siglées ou non, sont ordonnées chronologiquement en fonction des dates d'édition.

Sigles (désormais définitifs) du CGM :

CGM in-4°, t. 00 (date), p. 00-00

CGM in-8°, t. 00 (date), p. 00-00

Pour les autres sigles, voir les volumes parus.

Les références à des ressources en ligne sont précédées du symbole @.

On utilisera par ailleurs les sigles usuels de la page « références bibliographiques » du site CMN <http://www.univ-nancy2.fr/MOYENAGE/UREEF/MUSICOLOGIE/CMN/bibcmn.htm>

La rédaction des références bibliographiques suivra les normes en usage dans la *Revue de Musicologie* (protocole en ligne : <http://www.sfmusicologie.fr/docannexe/file/3429/protocoleredactionrdm.pdf>)

*
* *

RECOMMANDATIONS POUR LA TRANSCRIPTION DES ÉLÉMENTS DU TEXTE

- Les titres et rubriques du manuscrit seront reproduits – s'il y a lieu – en italiques. Pour les manuscrits des IX^e et X^e s. on pourra utiliser, le cas échéant, les petites capitales, dès lors qu'une reproduction diplomatique contribuera à l'intelligence de la notice.

- Tous les autres textes sont présentés entre guillemets. Pour la lisibilité de la notice on appliquera, le cas échéant, les mentions inc. ou expl.

- Les abréviations usuelles sont résolues conformément aux usages de l'édition des textes latins du Moyen Age. L'orthographe du manuscrit est respectée et la ponctuation restituée conformément aux usages modernes. Seuls les nombres propres de personnes ou de lieu portent une majuscule (minuscule aux *nomina sacra*). En présence d'erreurs de copiste évidentes, la leçon du ms. est reproduite entre parenthèses suivie de la mention *cod*.

- entre < > : restitutions effectuées par le rédacteur de la notice dans un texte pris sur le document décrit.

- entre () : commentaires, précisions diverses et compléments bibliographiques ; éléments de textes absents par suite d'une lacune matérielle.

On évitera l'usage des parenthèses carrées [] qui sont généralement utilisées dans l'édition des textes latins pour mettre en évidence un élément du texte qui doit être omis. On réservera l'utilisation de ces signes comme parenthèses incluses au sein parenthèses rondes (... [...] ...), ou dans des références bibliographiques pour signaler une restitution (d'auteur, de ville, etc.)

RECOMMANDATIONS POUR LE SIGNALLEMENT DES CHANTS

Signalement d'un chant intégralement noté : incipit suivi de points de suspension (pas de ponctuation dans l'incipit).

Signalement d'un incipit noté : le texte est reproduit dans son intégralité. Sans ponctuation. Pour favoriser la lisibilité de la description on signalera l'incipit par un astérisque placé à la fin du dernier mot.

- Antiennes : inutile d'indiquer le psaume ou le cantique (sauf dans la description des fragments, si cette mention introduit un élément d'identification supplémentaire). On précisera toutefois, le cas échéant : ad Magn. ant., ad Inv. ant. ou ad Ben. ant.

- Répons : pour les répons édités dans le CAO, le verset est signalé par une lettre majuscule ajoutée au numéro CAO :

R/ A dextris est mihi Dominus... (6002B)

L'incipit du verset est reproduit dès lors qu'il est inconnu du CAO et, d'une manière générale, lorsque le répons est hors-CAO. La doxologie est omise dans tous les cas. Les prosules sont systématiquement relevées. On pourra également signaler la présence de neuma sans texte.

Lorsque la source étudiée est mal identifiée, on relèvera les manuscrits cités par le CAO, surtout lorsque les antiennes ou les répons en question ne sont connus que par quelques manuscrits.

Les mentions CAO, @ *Cantus* ne sont pas répétées au sein d'une même notice.

CITATION DE SOURCES MANUSCRITES

On évitera l'usage des sigles du RISM (sauf en complément d'une référence @ *Cantus* où ces sigles sont couramment utilisés). On adoptera en revanche, autant que possible, une rédaction puisant dans les abréviations de la langue courante (Arch., Bibl., Libr., Univ....) ou dans la nomenclature des sigles courants (BnF...).

Pour la rédaction des noms de bibliothèque on se reportera utilement à la nomenclature de *Scriptorium* et du Bulletin Codicologique (cf. <http://www.scriptorium.be/fr/frameset2.htm>).

Les noms des ville sont exprimés dans la langue du pays.

*
* *

LES INDEX

Les textes latins adopteront les normes orthographiques du latin classique.

Chaque volume comprendra désormais trois index.

1. Index cummulatif des ^a noms de personnes, de ^b lieux, ^c d'institutions et de ^d matières
 - a. Nom de copistes, donateurs, possesseurs, anciens ou modernes (à l'exclusion des noms d'auteurs antiques ou médiévaux cités dans les titres et des auteurs modernes cités par ailleurs dans la bibliographie).
 - b. et c. Tous les lieux d'origine ou de provenance des manuscrits. Les abbayes bénédictines et les abbayes régulières d'hommes ou de femmes sont classées par localités (Montier-en-Der, Reims, Verdun...), les autres par ordres (Cisterciens, Chartreux, Prémontrés). Les couvents sont regroupés par ordres : Célestins, Dominicains, Franciscains, etc.
 - d. Livres notés (antiphonaire, graduel, pontifical, processionnal, etc.) ; notations neumatiques (à l'exception des notations carrées du ^{xiii} s. et postérieures), notations mesurées.
2. Index des circonstances liturgiques

L'index comprend :

 - les fêtes du temporel (pour les hymnaires, processionaux et prosaires-séquentiaires) ;
 - les fêtes du sanctoral ;
 - les cérémonies relevées en particulier dans les pontificaux, les processionaux ou les sacramentaires.

Les noms des fêtes (en latin) suivent la nomenclature établie pour la collection (voir [autorités](#)).-
Outre la référence au manuscrit, le signalement comprend une indication de folio.
3. Index analytique des chants
 - I. Antiennes et répons de l'office (dans l'ordre alpha-numérique du CAO, avec les numéros du CAO). Les numéros @ *Cantus* ne seront pas reportés.
 - II. Hymnes
 - III. Chants du propre de la messe (classés : introïts, graduels, versets d'Alleluia, traits, offertoires, communions)
 - IV. Proses, prosules, éléments de trope
 - V. Varia (cf. p. ex. CMN 2).

*
* *

Abréviations

All.	alleluia
ant.	antienne
ant. ad Ben.	antienne de Benedictus
ant. ad Magn.	antienne de Magnificat
Comm.	communion
Gr.	graduel
H.	hymne
Intr.	introit
Off.	offertoire

R/	répons
seq.	séquence
V/	verset
anc.	ancien
cod.	codex
expl.	explicit
f.	feuillet
inc.	incipit
mm	millimètres
n°	numéro
p.	page
r	recto (en exposant lorsque le numéro du f. est exprimé en chiffres romains)
v	verso (en exposant lorsque le numéro du f. est exprimé en chiffres romains)

Abréviations des références bibliques (d'après *Corpus Christianorum*)

Gen.	Genesis	Is.	Isaias	I Cor.	I ad Corinthios
Ex.	Exodu	Ier.	Ieremias	II Cor.	II ad Corinthios
Leu.	Leuiticus	Thren.	Threni	Gal.	Ad Galatas
Num.	Numeri	Bar.	Baruch	Eph.	Ad Ephesios
Deut.	Deuteronomium	Ez.	Ezechiel	Phil.	Ad Philippenses
Ios.	Iosue	Dan.	Daniel	Col.	Ad Colossenses
Iud.	Iudicum	Os.	Osee	I Thess.	I ad Thessalonicenses
Ruth	Ruth	Ioel	Ioel	II Thess.	II ad Thessalonicenses
I Reg.	I Regum	Am.	Amos	I Tim.	I ad Timotheum
II Reg.	II Regum	Abd.	Abdias	II Tim.	II ad Timotheum
III Reg.	III Regum	Ion.	Ionas	Tit.	Ad Titum
IV Reg.	IV Regum	Mich.	Michaeas	Philem.	Ad Philemonem
I Par.	I Paralipomenon	Nah.	Nahum	Hebr.	Ad Hebraeos
II Par.	II Paralipomenon	Hab.	Habacuc	Iac.	Epistula Iacobi
I Esdr.	I Esdrae	Soph.	Sophonias	I Petr.	I Petri
II Esdr.	II Esdrae	Agg.	Aggaeus	II Petr.	II Petri
Tob.	Tobias	Zach.	Zacharias	I Ioh.	I Iohannis
Iudith	Iudith	Mal.	Malachias	II Ioh.	II Iohannis
Esth.	Esther	I Mach.	I Machabaeorum	III Ioh.	III Iohannis
Iob	Iob	II Mach.	II Machabaeorum	Iudae	Iudae
Ps.	Psalmi	Matth.	Matthaeus	Apoc.	Apocalypsis
Prou.	Prouerbia	Marc.	Marcus	Or. Man.	Oratio Manassae
Eccle.	Ecclesiastes	Luc.	Lucas	III Esdr.	III Esdrae
Cant.	Canticum Canticorum	Ioh.	Iohannes	IV Esdr.	IV Esdrae
Sap.	Sapientia	Act.	Actus Apostolorum		
Eccli.	Ecclesiasticus	Rom.	Ad Romanos		

Table des divisions du Ps. 118

118 i	Beati immaculati
118 ii	Retribuere servo tuo
118 iii	Legem pone mihi
118 iv	Memor esto verbi
118 v	Bonitatem fecisti
118 vi	Defecit in salutare tuum
118 vii	Quomodo dilexi legem
118 viii	Iniquos odio habui
118 ix	Mirabilia testimonia
118 x	Clamavi in toto corde
118 xi	Principes persecuti

Tables des numéros des Alleluias des dimanches après la Pentecôte (voir en ligne)